



Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous avez passé un bel été. Voici les sujets de cette rentrée :

- Mise en conformité des organisations publiques et séminaire du 22/09/2023 ;
- Simplifications entre PLAGÉ et bâtiment public ;
- Prime Rénoclick

MISE EN CONFORMITÉ DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET INVITATION AU SÉMINAIRE DU 22/09/2023

En juillet, nous avons envoyé des courriers aux organisations publiques soumises à la réglementation Certification PEB bâtiment public et qui n'étaient pas en ordre pour cette réglementation.

158 organisations publiques ont reçu ce courrier leur demandant de se mettre en conformité en commençant par mandater un·e gestionnaire PEB et en l'invitant à un séminaire Certification PEB bâtiment public qui aura lieu le 22 septembre 2023.

Lors de ce séminaire, nous présenterons en matinée la réglementation Certification PEB bâtiment public et nous organiserons l'après-midi un atelier d'aide à l'encodage des bâtiments publics pour accompagner les gestionnaires PEB dans cette première étape. Entre les deux, nous organisons un business lunch sur le temps de midi afin de permettre aux certificateur·trices PEB et aux gestionnaires PEB de se mettre en contact.

Vous êtes donc cordialement invité·es à ce séminaire qui se déroule le 22/09/2023 de 10h30 à 15h30 dans l'auditorium de Bruxelles Environnement à Tour & Taxis.

Vous êtes certificateur·trice PEB ? Vous êtes libre de venir uniquement pour le business lunch.

Le programme est le suivant :

- 10h30 : arrivée + café
- 11h-12h : présentation générale de la certification PEB bâtiment public
- 12h-13h30 : business lunch
- 13h30-15h30 : atelier d'encodage des bâtiments

Inscrivez-vous avant le 17/09/2023 :

Je m'inscris au séminaire certification PEB bâtiment public

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE PLAGE ET BÂTIMENT PUBLIC

La phase de mise en œuvre a démarré pour la réglementation PLAGE.

Pour rappel, en tant que certificateur·trice, si vous certifiez un bâtiment qui fait partie du programme d'action PLAGE :

- Vous indiquez les 3 actions prioritaires de votre Programme d'Actions PLAGE non encore réalisées comme recommandations sur le certificat (cf. Protocole section 13.2)
- Si une ou plusieurs de ces actions ont permis de réduire la consommation d'énergie d'au moins 10% pour l'année civile à certifier, vous la(les) notez comme une « Action ».

La différence entre une action et une recommandation est expliquée dans le protocole, section 14. L'encodage d'une action dans le logiciel est expliquée dans le manuel, section 4.8.11, ainsi que dans l'e-news 19 d'octobre 2022 qui a été consacrée à ce sujet.

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR INTRODUIRE VOTRE DEMANDE DE PRIME RÉNOCLICK

Pour rappel, les demandes de primes Rénoclick doivent être introduites avant le 15 septembre 2023 :

- Téléchargez le formulaire de demande disponible sur <https://renolution.brussels/fr/primerenoclick>;
- Introduisez votre formulaire auprès de Bruxelles Environnement via prime-renoclick-premie@environnement.brussels

Pour vous accompagner dans cette demande, n'hésitez pas à contacter Sibelga : renoclick@sibelga.be

Belle journée à toutes et tous,

Le département Certification PEB

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés à l'e-news
certification PEB bâtiment public de Bruxelles
Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000
BRUXELLES